
Présidence : Kazakhstan

795ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 25 février 2010

Ouverture : 10 h 10
Clôture : 13 heures

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2009

Président, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 927 (PC.DEC/927) sur la révision du Budget unifié de 2009 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA DÉSIGNATION ET LE RECRUTEMENT DES AGENTS DE L'OSCE

Secrétaire général (SEC.GAL/35/10), Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/102/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/98/10), Azerbaïdjan (annexe), Fédération de Russie (PC.DEL/113/10 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Signature d' « accords bilatéraux » entre la Fédération de Russie et l'Abkhazie* : Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Azerbaïdjan, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/103/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/100/10), Fédération de Russie (PC.DEL/112/10 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/120/10), Albanie
- b) *Adhésion du Kirghizistan au deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques* : Kirghizistan (PC.DEL/115/10)
- c) *Droits de l'homme et libertés fondamentales en Biélorussie* : Espagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/104/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/101/10), Biélorussie (PC.DEL/106/10/Corr.1), Pologne
- d) *Apatridie en Estonie et Lettonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/111/10 OSCE+), Estonie (PC.DEL/119/10), Lettonie (PC.DEL/118/10)
- e) *Promotion de la tolérance dans l'espace de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/99/10), Président

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Visite du Président en exercice dans le Caucase du Sud* : Président
- b) *Participation du Président en exercice à la session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à Vienne les 18 et 19 février 2010* : Président

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Formation d'agents des forces de l'ordre afghans aux opérations de lutte contre les stupéfiants, à Douchanbé du 17 février au 18 mars 2010 : Secrétaire général (SEC.GAL/38/10 OSCE+), Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Conférence de Londres sur l'Afghanistan, tenue à Londres le 28 janvier 2010* : Royaume-Uni, Espagne-Union européenne (la Croatie et l'ex-République

yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/105/10), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/117/10), Norvège (PC.DEL/110/10), Canada (PC.DEL/107/10), Président, Monténégro (PC.DEL/116/10), Tadjikistan, Turquie, Fédération de Russie (PC.DEL/114/10 OSCE+), Afghanistan (partenaire pour la coopération), Ouzbékistan

- b) *Investiture du Président de la Croatie le 18 février 2010* : Croatie (PC.DEL/108/10), Président
- c) *Élections générales en Suède, devant se tenir le 10 septembre 2010* : Suède
- d) *Élections législatives en Hongrie, devant se tenir les 11 et 25 avril 2010* : Hongrie
- e) *Nomination par le Président en exercice d'un Représentant personnel pour le groupe des partenaires asiatiques pour la coopération (CIO.GAL/26/10 OSCE+)* : Président
- f) *Invitation à visiter l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne le 5 mars 2010* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 4 mars 2010 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/795
25 février 2010
Annexe

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

795ème séance plénière

PC Journal No 795, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION D'AZERBAÏDJAN

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaiterait également remercier le Secrétaire général de l'OSCE de son rapport détaillé sur la mise en œuvre des politiques de recrutement de l'OSCE. Les dispositions de ce rapport font l'objet d'une étude minutieuse dans ma capitale.

La République d'Azerbaïdjan est un des États participants les plus disciplinés de l'OSCE. Mon pays applique scrupuleusement ses engagements découlant de la participation aux activités de l'OSCE, notamment le paiement dans les délais de ses contributions au budget ordinaire de notre Organisation.

Toutefois, nous souhaiterions exprimer notre préoccupation sur le fait que l'Azerbaïdjan est actuellement sous-représenté dans les structures exécutives de l'OSCE. Nous espérons que notre position sera dûment prise en compte et réaffirmons que nous sommes prêts à participer de manière constructive au dialogue avec les structures pertinentes de l'OSCE sur cette question.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.

Merci.

795ème séance plénière

PC Journal No 795, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 927
RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2009**

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 888 du 2 avril 2009 sur l'approbation du Budget unifié de 2009,

Prenant note de la révision du budget proposée dans le document PC.ACMF/6/10 du 2 février 2010 et des informations précédentes fournies dans le document PC.ACMF/66/09 du 17 décembre 2009,

Notant que le coût total estimé du déménagement du BIDDH dans ses nouveaux locaux permanents mis à disposition par le pays hôte s'élève à 405 730 euros,

Notant en outre que la révision du budget demandée, d'un montant de 326 500 euros, permettra de transférer au Programme « Dépenses opérationnelles communes » des fonds suffisants pour couvrir à partir de ce programme spécifique les dépenses totales estimées,

Étant entendu que les activités de réinstallation seront menées de façon efficace sur le plan des coûts et en temps voulu, dans les limites des fonds dont le transfert a été approuvé,

1. Approuve la révision du budget telle qu'elle figure à l'annexe jointe ;
2. Prie le Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'administration, de fournir, sur une base trimestrielle, au Comité consultatif de gestion et finances des rapports sur tous les aspects de l'exécution de cette dépense exceptionnelle non renouvelable jusqu'à ce que la réinstallation, y compris les dispositions formelles pertinentes, ait été menée à bien.

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2009

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Révision du budget Augmenta- tions/(réduc- tions)	Projet de budget révisé
<u>Bureau des institutions</u>					
<u>démocratiques et des</u>					
<u>droits de l'homme</u>					
Direction et politique générale	1 295 800	(23 500)	1 272 300	(20 000)	1 252 300
Unité de la gestion des fonds	1 617 500	23 500	1 641 000	(100 000)	1 541 000
Dépenses opérationnelles communes	910 700	–	910 700	326 500	1 237 200
Réunions sur la dimension humaine	769 200	–	769 200	(100 000)	669 200
Démocratisation	1 320 200	–	1 320 200	(58 500)	1 261 700
Droits de l'homme	1 156 900	–	1 156 900	–	1 156 900
Élections	6 555 000	–	6 555 000	–	6 555 000
Tolérance et non-discrimination	1 237 000	–	1 237 000	–	1 237 000
Questions concernant les Roms et les Sintis	<u>536 800</u>	–	<u>536 800</u>	(48 000)	<u>488 800</u>
Total	15 399 100	–	15 399 100	–	15 399 100
<u>Renforcement du BIDDH</u>					
Démocratisation – BIDDH	<u>249 900</u>	–	<u>249 900</u>	–	<u>249 900</u>
Total	249 900	–	249 900	–	249 900